

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 mars 2010

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir Mme GAUTHIE)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Rénovation urbaine - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Rue chanoine Vinceneux - Déclassement du domaine public communal - Engagement des formalités administratives préalables**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a confié à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon la mise en oeuvre de la deuxième phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles par le biais d'une convention publique d'étude et d'aménagement.

Afin d'optimiser la reconstruction du coeur de quartier de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Marc Seguin, notamment au droit des parcelles libérées par la récente démolition de l'immeuble Paul Bur, il convient de redéfinir l'emprise de la rue chanoine Vinceneux pour permettre la construction de programmes de logements.

C'est pourquoi l'OPAC et l'Association Foncière Logement sollicitent de la Ville la cession, moyennant l'euro symbolique, de la voie cadastrée section BD n°s 129, 131 et 133, d'une superficie totale de 1 908 m<sup>2</sup>.

Il est précisé qu'après restructuration et aménagement, la future emprise publique sera rétrocédée à la Ville, à l'euro symbolique.

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de la rue chanoine Vinceneux, telle que représentée sur le plan joint au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de la rue chanoine Vinceneux, telle que représentée sur le plan ci-joint.

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

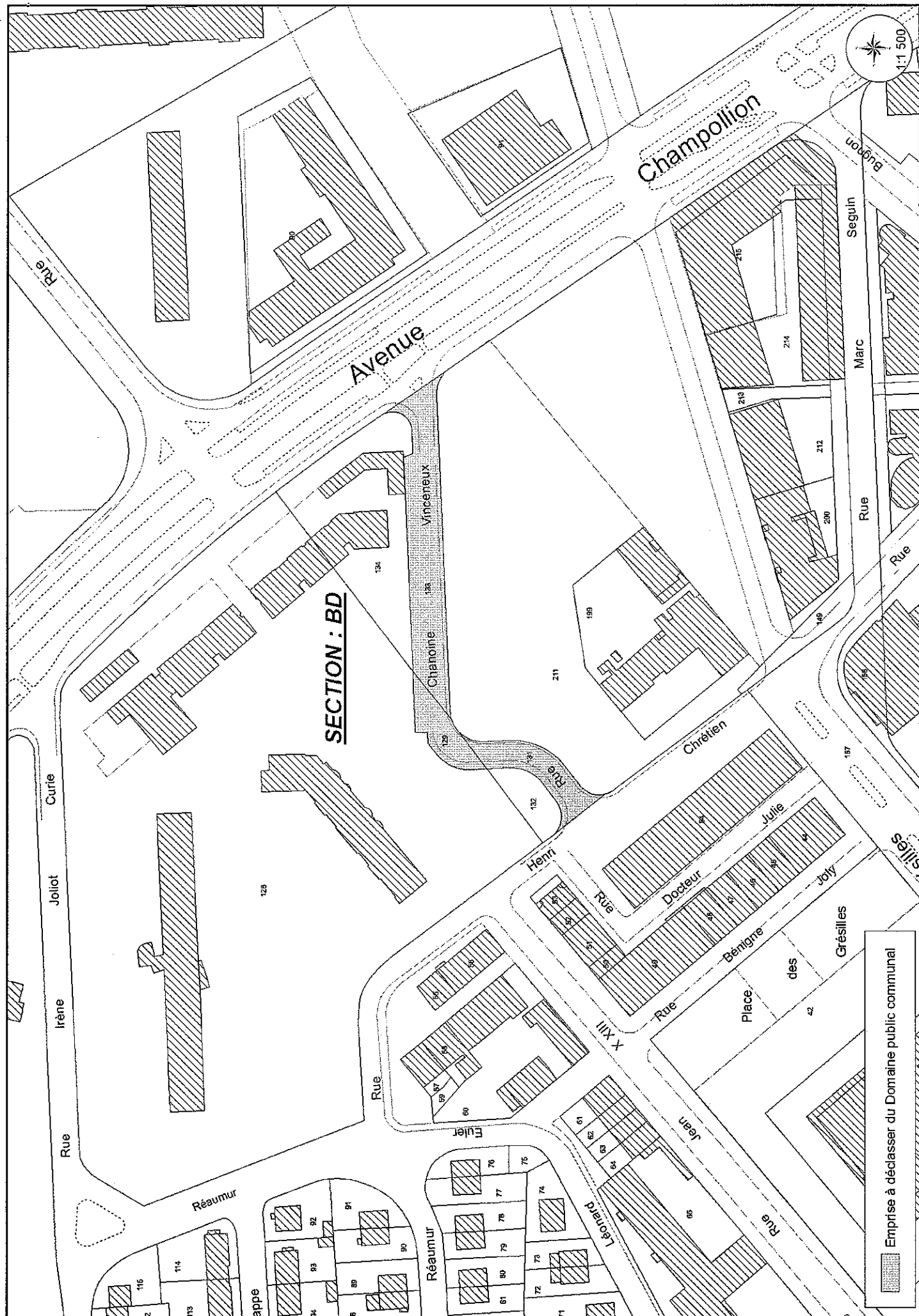
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 AVR. 2010



PUBLIÉ LE 01/04/10



**SECTION : BD**



Emprise à déclasser du Domaine public communal